Nations Unies S/2012/430



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 juin 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Me référant à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et à la résolution 2000 (2011) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, Jeannot Kouadio-Ahoussou (voir annexe).

Par cette lettre datée du 25 mai 2012, le Gouvernement ivoirien demande la prorogation, au-delà du 31 juillet 2012, du mandat de l'ONUCI dans toutes ses composantes, afin de permettre à la Côte d'Ivoire de mener à bonne fin les élections locales qui doivent avoir lieu au cours du dernier trimestre 2012. Par ses résolutions antérieures, dont les résolutions 1933 (2010) et 2000 (2011), le Conseil de sécurité avait chargé l'ONUCI d'appuyer l'organisation d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres et régulières.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-37000 (F) 120612 120612





Annexe

Lettre datée du 25 mai 2012, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire

[Original : français]

Par sa résolution 1528 (2004) du 27 février 2004 sur la situation en Côte d'Ivoire, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Les résolutions subséquentes du Conseil de sécurité relatives à la crise ivoirienne, et notamment la résolution 2000 (2011) du 27 juillet 2011, ont précisé le cadre juridique de l'assistance électorale des Nations Unies à la Côte d'Ivoire.

Cette assistance et l'appui de la communauté internationale auront permis à notre pays de conduire à bonne fin le processus électoral de sortie de crise, avec la tenue de l'élection du Président de la République en 2010, et de celle des députés à l'Assemblée nationale en 2011.

La Côte d'Ivoire vient de franchir, ainsi, une étape décisive dans le processus de pacification de son environnement sociopolitique et de la normalisation de son cadre institutionnel.

Il importe cependant de poursuivre et parachever ce processus de normalisation et de stabilisation institutionnelle en mettant en place toutes les entités décentralisées de gestion des affaires de l'État par l'organisation des élections locales.

Ainsi, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et du Code électoral de notre pays, la Commission électorale indépendante engagera très prochainement, en accord avec le Gouvernement, les préparatifs de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers régionaux, qui doit se dérouler dans le courant du dernier trimestre de l'année 2012.

Toutes les formations politiques et les organisations de la société civile ivoirienne sont d'accord pour reconnaître que l'organisation de ces consultations locales constituera un puissant catalyseur du processus de réconciliation nationale en cours.

À cet égard et dans un esprit de consolidation de la jeune démocratie ivoirienne, le Gouvernement a initié les 27 et 28 avril 2012, à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, une rencontre avec les partis et groupements politiques significatifs de l'opposition. Cette rencontre a permis aux leaders de la classe politique ivoirienne de mettre en place un cadre permanent de dialogue républicain à l'effet d'amplifier et d'accélérer, de manière concertée, le processus de réconciliation nationale.

L'amorce de ce dialogue républicain devrait contribuer, en outre, à assurer la participation de toutes les sensibilités politiques aux prochaines élections locales et à renforcer ainsi le caractère inclusif de ces consultations.

Pour la tenue de ces élections locales, et à l'instar des mesures prises par le Gouvernement, la Commission électorale indépendante et l'ONUCI lors des scrutins

présidentiel et législatif, des moyens logistiques, financiers et sécuritaires conséquents devront être mobilisés.

Cependant, au sortir de la grave crise postélectorale qu'elle a connue en 2011, et malgré les avancées significatives enregistrées ces derniers mois dans divers secteurs socioéconomiques, la Côte d'Ivoire demeure dans une situation financière et sécuritaire encore fragile.

Aussi le Gouvernement ivoirien sollicite-t-il, par la présente requête, le renouvellement du mandat de l'ONUCI devant s'achever le 31 juillet 2012, dans toutes ses composantes : politique, technique (assistance juridique, logistique et en ressources humaines) et sécuritaire pour permettre à la Côte d'Ivoire d'assurer, à nouveau, la conduite à bonne fin des élections locales, qui constituent les deux derniers maillons du cycle électoral ivoirien engagé depuis 2007.

Le Gouvernement ivoirien saisit cette opportunité pour vous renouveler ses vifs remerciements pour l'appui efficace de l'ONUCI à la Côte d'Ivoire, ainsi que les assurances de sa haute considération.

(*Signé*) Jeannot **Kouadio-Ahoussou**